

Communiqué de presse de Jean-Louis Chauzy

Président d'Eurosud TEAM
Président du CESER Occitanie

Toulouse, le 8 avril 2020

***La Cour Administrative d'appel de Bordeaux rétablit
la Déclaration d'Utilité Publique des Aménagements Ferroviaires Nord de Toulouse et
conforte la réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse***

Le 12 mars 2020, soit quelques jours avant le début du confinement que notre pays connaît actuellement, la cour administrative d'appel de Bordeaux a revalidé la déclaration d'utilité publique des Aménagements Ferroviaires Nord de Toulouse (AFNT) qui avait été annulée par le Tribunal Administratif de Toulouse le 15 juin 2018, suite à un recours d'opposants à la LGV Bordeaux-Toulouse. C'est une nouvelle étape positive pour le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) dont ces aménagements font partie.

Si la crise sanitaire va bien sûr retarder de quelques mois le calendrier de mise en œuvre du GPSO et les négociations indispensables avec Bercy, la crédibilité du projet n'est pas remise en cause. Elle est au contraire confortée par cette décision de bon sens à laquelle il faut également associer la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports de Nouvelle Aquitaine, Toulouse Métropole et la Région Occitanie qui ont apporté les réponses pertinentes au cours de cette procédure judiciaire et ont su défendre les grands enjeux du projet. Il faut également rappeler l'unité des grandes collectivités et des forces socio-économiques des deux régions concernées, mobilisées depuis plus d'une décennie.

A la lumière de ce jugement, il est rappelé que les Aménagements Ferroviaires Nord de Toulouse (AFNT), les Aménagements Ferroviaires Sud de Bordeaux (AFSB) et les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux Dax ne forment bien qu'un seul tout : le Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest.

Il apparait également que ces aménagements sont indispensables au développement de l'usage du ferroviaire sur l'aire urbaine de Toulouse, puisqu'ils permettront d'augmenter très significativement la capacité de l'infrastructure pour faire circuler plus de TER et de fret ferroviaire, des trains Intercités et les TGV.

A l'heure où les questions sur « le monde d'après pandémie » apparaissent, ce projet est plus que jamais en phase avec les besoins des territoires et la nécessaire transition écologique.

« Nous nous réjouissons de la conclusion de cet épisode judiciaire, favorable au projet de ligne nouvelle qui mettra Toulouse à 3h de Paris en train.

Le temps venu, nous œuvrerons de nouveau aux côtés des collectivités et des acteurs socio-économiques pour que les possibilités nouvelles offertes par la loi LOM et le statut de projet prioritaire européen bénéficient pleinement à la LGV Bordeaux-Toulouse.

Il faut que ce grand chantier, pourvoyeur de milliers d'emplois et de développement économique voie le jour sur notre territoire. Il doit être intégré dans le futur plan de relance de notre économie par l'investissement public »

Jean-Louis Chauzy